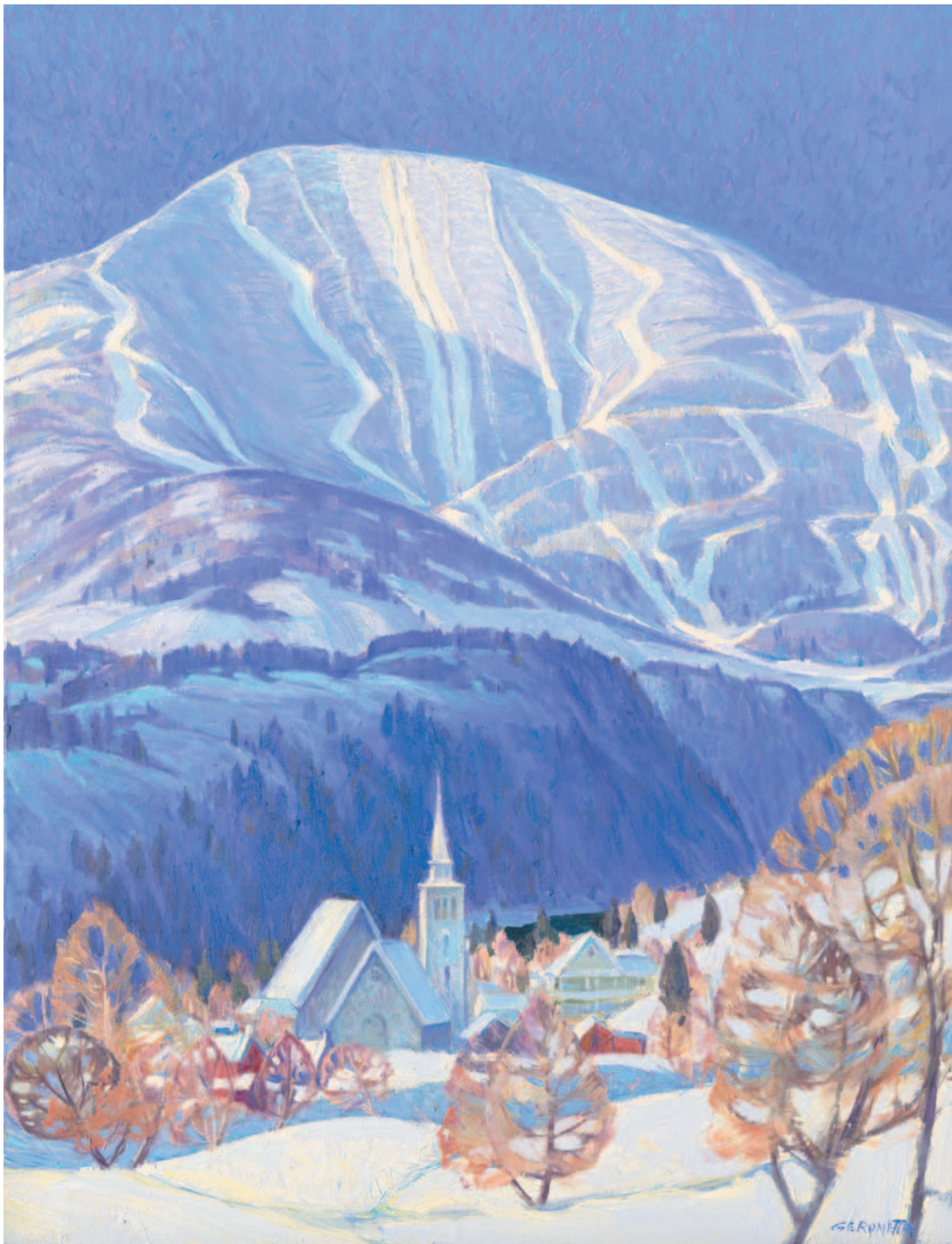


L'À Propos

Journal municipal Mars 2006
Volume 11 Numéro 1



Giovanni Gerometta

Mot du maire

Henri Cloutier

À nouveau, il me fait plaisir de vous informer sur certains dossiers généraux de l'administration de notre ville. J'en profite pour vous faire part que les membres du Conseil municipal ont reçu beaucoup de commentaires positifs relativement à l'installation des lumières sur la route 360 qui mène au Mont Ste-Anne. Enfin, on peut se diriger vers un centre de ski de réputation internationale, sur une route éclairée. Il aura fallu 6 ans entre les discussions de départ et l'installation de ces lumières pour régler le dossier. À nouveau, je remercie sincèrement monsieur Raymond Bernier et monsieur Rosaire Bertrand qui ont su nous appuyer positivement au cours de ces années.

1. Nouveau projet d'amélioration de notre ville

Comme le projet d'éclairage de la route 360 est terminé, nous avons lancé un nouveau projet en rencontrant, dernièrement, les représentants du Ministère des Transports et ceux de l'Office du Tourisme de la région de Québec. La Ville de Beaupré poursuit deux objectifs:

- Sécuriser la circulation routière à l'entrée de la ville à partir de la limite ouest du territoire jusqu'à la Rue Côté;
- Attirer davantage de touristes vers le secteur du Mont Ste-Anne pour aider nos entreprises à mieux vivre les périodes de moins grand achalandage.

Pour atteindre ces objectifs, à la rencontre du 7 février dernier, un comité de travail a été mis sur pied regroupant des gens du Ministère des Transports, du personnel de la Ville de Beaupré et des représentants des entreprises situées à l'entrée de la ville et au Mont Ste-Anne. Un échéancier de travail a été établi et d'ici à l'été, nous devrions être en mesure d'analyser une ou des solutions pouvant atteindre les objectifs mentionnés plus haut.

Les membres du Conseil municipal envisagent:

- Un feu de circulation pour accéder à l'École Secondaire du Mont Ste-Anne;
- Enlever certaines annonces et enfouir les fils électriques à l'entrée de Beaupré;
- Améliorer l'accès aux commerces situés près de la pharmacie ainsi que celui menant au Quillorama;
- Ouvrir la bretelle d'accès au Mont Ste-Anne pour permettre d'entrer directement au Centre de Rénovation R. Boies Inc. (même si on a déjà essuyé un refus, les gens du Ministère des Transports se disent prêts à réanalyser le tout);
- Limiter les sorties possibles de la Rue Côté vers le Boulevard Ste-Anne.

Si la Ville de Beaupré lance un tel projet, c'est qu'elle veut réduire le nombre d'accidents survenus dans ce secteur tout en éliminant le trafic qui doit passer dans un quartier résidentiel pour accéder au centre de rénovation. Je tiens, cependant, à remercier les propriétaires du commerce concerné pour leur excellente collaboration à

diminuer le plus possible les inconvénients causés par le trafic de leurs clients et de leurs fournisseurs.

2. Nouveau directeur au Service de sécurité incendie

Au cours de l'automne 2005, nous avons dû entreprendre des démarches pour remplacer notre directeur de service. Un concours a été ouvert et 4 candidats se sont présentés. Un processus de sélection a été tenu et, au terme de ce processus, monsieur Patrick Goupil est devenu notre nouveau responsable.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès. Nous sommes convaincus qu'il possède les qualités nécessaires pour continuer à faire évoluer notre brigade et notre service. Au chapitre de la protection contre l'incendie, la Ville de Beaupré bénéficie des services de personnes compétentes, intéressées et engagées. Nous les remercions pour leur dévouement constant. Je m'en voudrais de ne pas remercier également monsieur Marco Dupont pour les nombreuses heures de travail passées à faire de notre brigade ce qu'elle est aujourd'hui. Nous lui souhaitons tout le succès désiré dans ses nouvelles fonctions.

3. Mention au temple de la renommée

Chantal Lachance et Patrice Drouin, de la Firme Gestev, ont été accueillis à titre de bâtisseurs 2005 au Temple de la renommée du cyclisme québécois, le 6 novembre dernier, lors de l'activité tenue au Mont Ste-Anne par la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes.

La Ville de Beaupré est fière d'avoir participé à cet événement en commanditant la plaque remise à madame Lachance. On se souviendra que " Gestev " est un organisme de gestion d'événements qui s'impose particulièrement au niveau du cyclisme.

4. Stagiaire à la Ville de Beaupré

À partir du 8 février dernier, pour une durée de 4 semaines, madame Andrée Fortin réalisait un stage en secrétariat. Cette période d'apprentissage fait partie des études menant à un diplôme d'études professionnelles.

Le personnel de secrétariat a fait tout son possible pour que madame Fortin vive un stage enrichissant qui lui permettra, souhaitons-le, d'accéder à une fonction de secrétaire à temps plein. Nous lui souhaitons beaucoup de succès. Nous avons apprécié ses services.

Conclusion

Avant de terminer, même si vous avez pu lire comme moi, dans le journal local, les données concernant l'hommage rendu à monsieur Bastien Leclerc concernant l'efficacité de son entreprise, je tiens, au nom des membres du Conseil municipal, à le féliciter également. Je sais qu'il a vécu des moments difficiles et harassants lorsque les fonctionnaires ne croyaient pas les chiffres fournis par son organisation; mais tout est finalement réglé et "Ambulance Côte-de-Beaupré Inc." dispose maintenant de 3 véhicules à temps plein. Notre population, résidente et " flottante ", ne s'en trouve que mieux servie. Bravo à Bastien et à tout son personnel.

Mot de l'éditrice

Claudine Paré

Tel que mentionné dans notre journal de décembre 2005, nous avons rediscuté et convenu des différents dossiers dont nous avons désormais la responsabilité depuis le 6 février dernier. Vous retrouvez, dans les lignes qui suivent, les diverses affectations municipales, intermunicipales ou régionales pour chacun des membres du conseil . Voici ce qu'il en est :

Henri Cloutier

Planification stratégique
Ressources humaines
Sécurité incendie et Sécurité civile
Sécurité incendie local
Comité Intermunicipal de Sécurité incendie (St-Joachim)
Développement économique
Représentation (Ville) : Office Municipal d'Habitation
Représentation (Ville) : Association de Villégiature Mont Ste-Anne

Jean-Martin Cliche

Travaux publics
Aménagement
Urbanisme
Conseiller en communications graphiques

Yvan Larouche

Traitement de l'eau (usée et potable)
Loisirs et Culture
Centre Communautaire
Bibliothèque municipale
Représentation (Ville) : Office Municipal d'Habitation
Représentation (M.R.C.) : Politique familiale

Claudine Paré

Communication (journal municipal)
Développement économique
Finances
Représentation (Ville) : Office Municipal d'Habitation
Représentation (Ville) : Régie intermunicipale de l'Aréna
Représentation (Ville) : Transport Adapté Orléans

Serge Labonté

Aménagement et Urbanisme
Ressources humaines
Finances
Planification stratégique
Représentation (Ville) : Régie intermunicipale de l'Aréna
Représentation (M.R.C.) : Gestion des matières résiduelles

Serge Simard

Traitement de l'eau (usée et potable)
Sécurité incendie et Sécurité civile
Sécurité incendie local
Comité Intermunicipal de Sécurité Incendie (St-Joachim)
Développement économique
Planification stratégique
Représentation (M.R.C.) : Schéma de couverture de risques

Jean-Robert Fortin

Travaux publics
Ressources Humaines
Loisirs et Culture
Centre Communautaire

L'avenir de notre Caisse Populaire

Henri Cloutier

Depuis janvier dernier, les membres du Conseil municipal ont reçu plusieurs commentaires concernant l'avenir de notre Caisse Populaire. Au début février, nous avons fait parvenir une lettre aux dirigeants de l'organisme, leur demandant d'être très prudents dans cette démarche et dans les changements à apporter au fonctionnement.

Une Caisse Populaire, dans une municipalité, c'est un peu comme l'école ou l'église; quand une de ces parties disparaît, c'est un membre important que perd le " corps municipal ".

Les dirigeants de la caisse ont tenu une réunion le 16 février 2006 et, contrairement à ce qui a pu circuler, il n'y aura pas de fermeture de caisse. Les dirigeants n'ont pas l'intention d'agir ainsi. Voici un résumé de la position du conseil d'administration:

- 1. Les dirigeants conservent un point de services à Beupré tel qu'il existe à l'heure actuelle, avec les mêmes services et le même nombre d'employés(es);*
- 2. Le conseil veut situer les services près du Boulevard Ste-Anne, dans le secteur situé entre le viaduc de la route 138 et le feu de circulation à l'angle du Boulevard Ste-Anne et de l'Avenue Beauregard;*
- 3. Le changement d'endroit n'aura lieu que lorsqu'il y aura une entrée sécurisée pour se rendre à la Caisse Populaire;*
- 4. Dû au grand nombre de transactions automatisées, le nombre d'heures de service au comptoir sera modifié.*

Vous avez pu lire, dans le " Mot du maire ", que la Ville de Beupré a entrepris une démarche avec le Ministère des Transports dans le but de sécuriser les accès aux divers commerces de ce secteur. La relocalisation de la caisse ne s'effectuera donc pas maintenant.

Voici les raisons qui motivent un tel changement:

- 1. Les dirigeants de la caisse veulent rendre leur organisation plus compétitive;*
- 2. Ils veulent se réinstaller au cœur de la circulation. Les résidents(es) et les touristes du secteur du Mont Ste-Anne, de St-Ferréol-les-Neiges, de St-Tite-des-Caps et de St-Joachim passent à cet endroit en plus des résidents(es) du " Bas Beupré ".*

Pour sa part, la Ville de Beupré tient à ce que l'on conserve une Caisse Populaire sur son territoire. Elle tient aussi à ce que les services existants soient maintenus.

Elle travaillera en collaboration avec la Caisse Populaire pour que, si des changements ont lieu, ils se fassent de façon sécuritaire pour toutes nos catégories de résidents(es).

Une chose est certaine; plus les services de notre caisse seront utilisés, moins les probabilités de changements seront grandes.

Que de neige cet hiver !

Henri Cloutier

L'hiver a débuté tôt et il maintient son rythme au moment d'écrire ces lignes. Au cours du moins de février, nous avons reçu plusieurs plaintes de la part des citoyens et citoyennes. Certaines étaient justifiées et nous avons apporté les correctifs nécessaires. Quant aux autres, celles qui ont trait à la quantité de neige, il est difficile d'agir et je m'explique:

Plusieurs personnes nous ont signalé que la neige est soufflée dans les branches des arbres. Dans certains cas, nous avons fait les vérifications et nous avons avisé. Dans les autres cas, il est difficile, avec la quantité de neige reçue cet hiver, de limiter la hauteur des bancs de neige et de ne pas atteindre les branches des arbres.

Pour ma part, je me suis permis de visiter certains quartiers de Beauport et, il faut voir la situation, c'est encore pire ! Les bancs de neige atteignent, aisément, 4 mètres de hauteur, voir même 5 mètres.

La situation m'a amené à me poser certaines questions sur les haies, les clôtures et les plantations d'arbres. Dans certains cas, à Beaupré, la haie se rend presque à la rue ou encore, elle couvre en partie la borne-fontaine. De plus, les arbres sont plantés, parfois, à la limite de l'emprise de la rue à un tel point que dans certains cas les véhicules de déneigement accrochent les branches au moment de leur passage.

Toutes ces situations nous amènent à se questionner. Cependant, nous n'avons pas l'intention de restreindre la plantation d'arbres et de haies. Il faudrait, peut-être, davantage penser à l'hiver lorsqu'on aménage notre terrain.

En résumé, nous ferons tout notre possible pour répondre positivement aux remarques des citoyens et citoyennes mais, ce n'est pas toujours facile de trouver une solution surtout, avec l'hiver que nous connaissons.

Quant au budget, il en souffrira sûrement quelque peu... Pour les personnes qui m'ont suggéré de ramasser la neige, je préfère vous dire tout de suite que l'opération serait beaucoup trop dispendieuse. On n'a qu'à penser aux salaires des employés, à la location des camions, à l'opération et à l'entretien de la machinerie. Souhaitons un hiver 2006-2007 moins généreux en neige mais suffisamment généreux pour faire le plaisir de nos touristes et de nos skieurs.

La Fête Nationale 2006 c'est à Beaupré que ça se passe !

Claudine Paré

*Pour la **11^e année consécutive**, votre Conseil municipal vous recevra au Plateau sportif pour la Fête Nationale. Nous avons réservé les services des « **Baby Boomers Band** », un groupe de 8 personnes qui nous rappellera les succès de notre jeunesse.*

*Et que dire des jeux gonflables et de nos **toilettes électriques**... On ne recule devant rien pour vous être agréable... Je vous en reparlerai.*

Permis de construction et de rénovation en 2005

Jean-Martin Cliche
Serge Labonté

En janvier de chaque année, monsieur Jean-François St-Pierre, notre urbaniste, compile les données relatives aux permis de construction et de rénovation de l'année précédente. Il remet, également, aux membres du Conseil municipal son rapport annuel. Voici les grandes lignes de celui de 2005 :

*Pour 2005, la valeur des **209 permis** émis a atteint un montant de 6 638 000 \$, en baisse de 28 % par rapport à l'année 2004 alors que 185 permis avaient été délivrés pour une valeur totale de 9 171 848 \$. Au niveau de la construction résidentielle, la valeur des 19 permis émis a atteint une somme de 4 535 000 \$. De plus, 29 nouveaux logements ont été créés en 2005 comparativement à 25 logements en 2004. Voici un tableau cumulatif des permis émis au cours des 10 dernières années :*

<u>Année</u>	<u>Nombre de permis émis</u>	<u>Montant total</u>
1996	189	11 711 400 \$
1997	197	1 849 400 \$
1998	172	4 458 400 \$
1999	187	24 285 750 \$
2000	173	2 837 400 \$
2001	212	3 445 200 \$
2002	183	3 582 450 \$
2003	183	3 502 390 \$
2004	185	9 171 848 \$
2005	209	6 638 000 \$

L'année 2006 s'annonce fertile. Un projet de résidence pour personnes âgées devrait débiter en 2006. Un projet de développement est prévu au nord du Boulevard Bélanger, derrière les copropriétés de Val-des-Neiges. La première phase du Domaine de la Seigneurie devrait être complétée. Une nouvelle phase pourrait voir le jour dans le développement du Domaine de la Croix. Le Conseil municipal a l'intention de construire un motel industriel pour l'implantation de petites et moyennes entreprises.

Vous avez pu lire l'essentiel du rapport de monsieur St-Pierre qui travaille en collaboration avec le Comité Consultatif d'Urbanisme qui est composé de madame Lyne Savard et de messieurs Clément Bolduc, Giovanni Gerometta, Pierre Villeneuve et de nous deux qui représentons le Conseil municipal.

Nous en profitons pour les remercier de leur implication bénévole dans ce comité. Les réunions se tiennent le 2^e mardi de chaque mois à l'hôtel de ville. En 2006, il est probable que le Comité Consultatif d'Urbanisme participe à l'élaboration d'un plan d'action stratégique de développement afin de déterminer les orientations, les actions, les responsabilités, les partenaires et les échéanciers pour l'ensemble des activités de la Ville de Beaupré.

Des tonnes et des tonnes de ressources

Serge Labonté

Voilà maintenant depuis près d'un an que le service de collecte sélective est en place. Il me fait plaisir de vous présenter les résultats du nombre de tonnes récupérées en 2005:

Boischatel	359,16 tonnes
L'Ange-Gardien	238,16 tonnes
Château-Richer	205,14 tonnes
Ste-Anne-de-Beaupré	157,12 tonnes
Beaupré	259,15 tonnes
St-Joachim	123,31 tonnes
St-Tite-des-Caps	87,96 tonnes
St-Ferréol-les-Neiges	216,66 tonnes
Au dépôt volontaire	82,56 tonnes

Total **1 729,22 tonnes**

Même si ces données sont intéressantes, nous savons que nous pouvons et devons récupérer davantage afin de rencontrer les objectifs du Plan de Gestion des Matières Résiduelles. Je vous invite donc à poursuivre vos efforts afin de contribuer activement à la sauvegarde de notre environnement. Saviez-vous que **vous pouvez dorénavant placer les cartons de lait et de jus dans votre bac de recyclage** ? Pour plus de détails n'hésitez pas à vous référer au calendrier de collecte que la M.R.C. vous a fait parvenir au début de l'année.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Ville de Beaupré récupère vos résidus de peinture, teinture, vernis et laque. Vous n'avez qu'à les apporter au garage municipal situé au 10, Rue Industrielle tous les lundis de 7h30 à 12h et de 13h à 16h30. Également, vous pouvez disposer, le même jour, de vos vieilles huiles (minérales, synthétiques ou végétales; pour moteur, engrenage et lubrification). Cette récupération s'applique aussi aux contenants d'huile et aux filtres à l'huile. **Les liquides inflammables: acétone, glycol, alcool et les produits composés de colle, ciment plastique, résine, goudron et graisse ne sont pas acceptés.**

La protection et l'amélioration du patrimoine bâti

Le Conseil municipal

Il nous fait plaisir de vous informer que suite au succès remporté l'an passé, la M.R.C. de La Côte-de-Beaupré offre, à nouveau, le **Service d'aide conseil en rénovation patrimoniale**. Vous faciliterez votre démarche de rénovation en consultant, **gratuitement**, une personne-ressource en architecture. Pour tout projet de rénovation extérieure, peu importe l'âge de votre maison, n'hésitez pas à contacter, madame **Annie Vigneault** à la M.R.C. en composant le **824-3444**. Si vous êtes menuisier, ferblantier, ébéniste, maçon ou entrepreneur et que vous êtes intéressés à être référés aux propriétaires rencontrés, veuillez contacter madame Vigneault.

Moniteurs / monitrices au camp Surveillants (es) à la piscine

Jean-Robert Fortin / Yvan Larouche

À chaque année, la priorité d'engagement revient aux moniteurs et monitrices du camp d'été de l'année précédente. Par la suite, la priorité est accordée aux résidents et résidentes de Beaupré qui appliqueront pour le camp d'été 2006. Pour être moniteur ou monitrice, il faut avoir atteint l'âge de **16 ans au 30 juin 2006**. Toutefois, la Ville de Beaupré se réserve le droit d'accepter des candidatures où les jeunes atteindront l'âge de 16 ans avant le 31 décembre 2006.

Si l'expérience vous intéresse, vous êtes invités à faire parvenir votre curriculum vitae, avant le **13 avril 2006 à 15h00**, à **l'hôtel de ville** de Beaupré sise au 216, rue Prévost à l'attention de madame **Johanne Gagnon**. À noter que les moniteurs et monitrices du camp d'été 2005, n'ont pas à faire parvenir leur curriculum vitae.

Également, toute personne qui rencontre les critères reconnus par la Croix-Rouge Canadienne et qui désire poser sa candidature comme surveillant ou surveillante de piscine peut le faire en faisant parvenir son curriculum vitae, avant le **13 avril 2006 à 15h00** à l'attention de madame **Johanne Gagnon** à **l'hôtel de ville** de Beaupré. Encore ici, la priorité d'engagement reviendra aux surveillants et surveillantes de piscine de l'été 2005 qui n'ont pas à faire parvenir, à nouveau, leur curriculum vitae.

Note importante

Étant donné que les inscriptions pour le camp d'été se font, généralement sur 2 périodes, à la mi-avril et au début de mai, le personnel qui sera retenu pour travailler au camp d'été 2006 sera informé de son engagement, probablement, à la mi-mai lorsque nous aurons reçu la majorité des inscriptions.

Inscriptions pour le camp d'été

Jean-Robert Fortin / Yvan Larouche

Il est de mise, annuellement, de procéder à la période d'inscription assez tôt afin de permettre à la Ville de Beaupré de procéder à l'engagement de son personnel en temps opportun. La première période d'inscriptions aura lieu les **19 et 20 avril 2006 de 18h30 à 21h** ainsi que le **22 avril 2006 de 9h30 à 12h**. La deuxième période d'inscriptions aura lieu les **3 et 4 mai 2006 de 18h30 à 21h** ainsi que le **6 mai 2006 de 9h30 à 12h** au **Chalet des loisirs** situé au **55, Rue des Érables** à Beaupré. **La carte d'assurance-maladie est obligatoire lors de l'inscription**. Nous en profitons pour vous rappeler que les tarifs du camp d'été n'ont pas été augmentés. En effet, pour un « ado », le coût demeure à 250 \$. Pour un 1^{er} enfant, il est à 150 \$, un 2^e enfant à 135 \$, un 3^e / 4^e / 5^e enfant à 110 \$ et ceci, pour un résident(e) de Beaupré. Pour ceux et celles de l'extérieur, il en coûtera pour un « ado », une somme de 350 \$ alors qu'un 1^{er} enfant coûtera 210 \$, un 2^e enfant pour 195 \$ et un 3^e / 4^e / 5^e enfant pour 170 \$. Les coûts pour les jeunes de l'extérieur n'ont pas augmentés non plus. Comme par les années passées, **nous vous permettrons de dater votre chèque du 2 juin 2006. Après cette date, seuls les paiements en argent comptant seront acceptés.**

La position de notre M.R.C. par rapport au zoo

Henri Cloutier

Il n'arrive pas souvent que je publie, intégralement, une résolution de la Ville et de notre M.R.C. mais cette fois-ci, je vais le faire. Voici donc les raisons qui motivent les maires de la Côte-de-Beaupré à dire non au déficit du zoo:

" Considérant la décision du Gouvernement du Québec de procéder à la fermeture du Jardin Zoologique de Québec compte tenu de ses déficits récurrents;

Considérant que la Ville de Québec a présenté au ministre responsable de la région de la Capitale Nationale, monsieur Michel Després, une proposition de prise en charge de ces équipements en impliquant un financement du déficit annuel par tous les membres de la Communauté Métropolitaine de Québec;

Considérant que cette proposition est faite sans aucune analyse et identification des équipements à caractère métropolitain et sans consultation préalable des municipalités concernées;

Considérant que des discussions ont déjà eu lieu en 2000 concernant la définition et la liste des équipements régionaux et que les conclusions ont été de n'y inscrire aucun tel équipement;

Considérant que la facture concernant le déficit annuel du Jardin Zoologique de Québec représenterait environ 120 000 \$ pour la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré;

Considérant qu'il est possible que d'autres équipements soient suggérés comme "métropolitains" et que d'autres demandes de financement s'ajoutent;

Considérant que la Communauté Métropolitaine de Québec serait appelée à payer davantage pour des équipements métropolitains et que cela aurait une incidence directe sur les quotes-parts des municipalités faisant partie de la Communauté Métropolitaine de Québec;

Considérant que la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré ne réussit à dégager, annuellement, que 150 000 \$ pour son Centre Local de Développement (CLD) afin de supporter le développement économique de son territoire;

Considérant que la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré juge qu'elle n'a pas les moyens financiers pour payer sa quote-part des déficits potentiels des équipements dits métropolitains qui n'ont pas d'incidence sur son développement économique;

Considérant que la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré trouverait inacceptable de se faire imposer une contribution aux équipements métropolitains, pour les opérations et les déficits, alors qu'elle ne peut réaliser pleinement son propre développement économique;

Considérant que les municipalités de notre M.R.C. doivent considérer prioritaires, certains autres dossiers: eau potable, assainissement des eaux, transport des personnes, cours d'eau;

Considérant que plusieurs des municipalités de la Côte-de-Beaupré vivent une période de décroissance économique et démographique;

Considérant que l'esprit du Schéma Métropolitain d'Aménagement, actuellement en élaboration, tend à encadrer et à limiter le développement de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré;

En conséquence;

Il est proposé par Jean-Luc Fortin et unanimement résolu que la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré:

- 1. avise la Ville de Québec et le Gouvernement du Québec qu'elle refuse de payer pour les opérations et les déficits du Jardin Zoologique de Québec et qu'elle n'injectera aucune somme d'argent sur des infrastructures situées hors de son territoire ou n'ayant aucune incidence sur son développement économique;*
- 2. transmettre copie de la présente, à:*
 - . monsieur Jean Charest, premier ministre;*
 - . monsieur Michel Després, ministre responsable de la région de Québec;*
 - . monsieur Raymond Bernier, député de Montmorency;*
 - . monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix;*
 - . madame Andrée Boucher, mairesse de la Ville de Québec;*
 - . madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis;*
 - . monsieur Michel Giroux, préfet de la M.R.C. de la Jacques-Cartier;*
 - . monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la M.R.C. de l'Île d'Orléans."*

Si on nous propose d'autres options et qu'on doive se repositionner dans ce dossier, nous vous en reparlerons dans le prochain journal.

C'est tentant mais, il est interdit de se débarrasser de la neige sur la voie publique

Le Conseil municipal

La forte quantité de neige que nous avons reçue cet hiver provoquera, chez certaines personnes, le désir de devancer la nature en tentant de libérer leurs terrains de la neige. Nous vous rappelons qu'il est interdit de se débarrasser de la neige sur la voie publique, sur les trottoirs et autres endroits qui sont réservés à la circulation des véhicules et des piétons.

Nous vous rappelons que de fortes amendes sont imposées si vous ne respectez pas la réglementation municipale. Il est inutile de libérer vos terrains avant que la nature ne fasse son œuvre. Vous éviterez aussi qu'un conducteur, qui se retrouve devant un amoncellement de neige inattendu, ne fasse une manœuvre qui pourrait avoir des conséquences graves.

La rémunération des élus

Henri Cloutier

Dans l'édition de décembre dernier, je vous ai informé que j'avais recommandé aux membres du Conseil municipal d'augmenter la rémunération des élus. Je vous mentionnais également que la rémunération totale, incluant salaire et allocation de dépenses, augmenterait de 2 500 \$ (6 500 \$ à 9 000 \$) pour les conseillers et la conseillère et que, celui du maire passerait de 16 460 \$ à 22 850 \$, soit une augmentation de 6 390 \$.

Il est vrai que je n'ai pas indiqué le pourcentage mais, je suis persuadé que même si les gens de Beaupré n'ont pas tous suivi des cours universitaires, ils sont capables de calculer eux-mêmes les pourcentages. D'ailleurs, on peut "jouer" avec des pourcentages mais pas avec des \$, c'est clair.

Suite à cette annonce, nous avons reçu les 2 lettres d'opposition de l'ex-conseiller, monsieur J.-A.-Raymond Dupont. D'ailleurs, vous avez pu lire dans le journal "L'Autre Voix", l'essentiel de ses propos. Je n'ai pas voulu réagir à ces deux lettres, volontairement, afin de laisser toute la place à la population de Beaupré pour réagir à ma recommandation et aux propos de monsieur Dupont. Le temps a passé, nous avons respecté les étapes que j'avais annoncées en décembre et le règlement fut adopté définitivement le 20 février dernier.

Vous avez pu remarquer, dans l'édition du journal "L'Autre Voix" du 18 février dernier, avec quelle facilité monsieur Dupont réussit à me qualifier et à qualifier les membres du Conseil municipal mais, il faut comprendre monsieur Dupont. Il a passé des années de sa vie à qualifier des rapports, selon des principes et des règles établis; il n'est donc pas surprenant qu'il réussisse si bien à qualifier les personnes. Je ne m'abaisserai pas jusque-là. Je préfère dire que monsieur Dupont a été très utile, pendant huit (8) années, au Conseil municipal, afin de redresser (avec les autres membres du conseil) une situation financière chancelante. Je le remercie sincèrement et je suis capable de reconnaître sa valeur.

Je tiens également à dire que même si nous avons laissé un délai important à la population pour réagir, il n'y a pas eu de réaction, à part celle de monsieur Dupont. Évidemment, des gens ont questionné; c'est normal, mais les gens comprennent que nos tâches sont de plus en plus exigeantes, qu'elles réclament plus de temps et que l'on doit payer un peu plus.

Monsieur Dupont nous a souvent parlé de la règle du 80-20. Cette fois-ci, il est malheureux de constater qu'il se retrouve parmi le 20 % de la population qui, selon lui, ont plus de difficulté à accepter la réalité et les changements. D'ailleurs, malgré sa présence dans le journal local, il n'a reçu qu'un appui qui égale son implication bénévole à la Ville de Beaupré.

Ce dossier est maintenant réglé. Les augmentations de salaire actuellement en vigueur serviront à tous les maires, conseillers et conseillères à venir. Espérons que plusieurs personnes seront intéressées à occuper nos postes à la prochaine élection de novembre 2009.

Quant à monsieur Dupont, son action aura permis aux autres membres des conseils municipaux de la Côte-de-Beaupré, de prendre davantage conscience que leur salaire doit être revu à la hausse. D'ailleurs, au moins 3 municipalités ont procédé et les autres suivront probablement dans quelques mois.